L'interdiction de mendier combattue

Mardi 11 octobre 2016



Associations et partis de gauche lancent un référendum contre la loi adoptée par le Grand Conseil.

Les options de publication		
Non		

Journaliste:

Mario Togni

«Luttons contre la pauvreté, pas contre les pauvres!» C'est sous ce mot d'ordre qu'une dizaine d'associations et de partis politiques se sont réunis mardi dans les locaux de la Soupe populaire pour annoncer le lancement d'un référendum contre l'interdiction de mendier, décidée à la fin septembre par le Grand Conseil. A une courte majorité, le parlement avait accepté une initiative de l'UDC demandant de proscrire la mendicité dans tout le canton de Vaud.

Lire aussi notre édito: Aux côtés des plus faibles [2]

Le comité référendaire aura soixante jours pour récolter 12 000 signatures dès la publication de la loi. Pour l'instant, il regroupe la Fondation Mère Sofia, Emmaüs, la Communauté Sant'Egidio, l'association Opre Rrom ainsi que les partis solidaritéS, POP et les Jeunesses socialistes.

Les Jeunes Verts et les Jeunes libéraux-radicaux pourraient rejoindre le mouvement, à l'instar de certains de leurs représentants déjà présents à titre personnel. Les autres partis, PS et Verts en tête, sont incités à en faire de même, tant la tâche s'annonce ardue.

Pour les associations de terrain, ce combat est néanmoins indispensable. «Cette loi me choque car elle s'attaque au dernier moyen qu'ont les plus pauvres pour subvenir à leurs besoins», s'indigne Yan Desarzens, directeur général de la Fondation Mère Sofia, qui œuvre depuis plus de vingt ans auprès des démunis, notamment via la Soupe populaire.

«On ne peut adhérer à l'idée que la misère soit punissable», ajoute Anne-Catherine Reymond, présidente de la Communauté chrétienne Sant'Egidio, très active auprès des Roms. En l'occurrence, c'est bien eux qui sont directement ciblés par les discours sur la mendicité, rappelle Véra Tchérémissinoff, présidente d'Opre Rrom. «Ils sont un bouc émissaire idéal, sans moyens pour se défendre.»

Alors que son association et d'autres mènent des actions de longue haleine pour «sortir ces personnes de l'impasse», un durcissement de la loi «détruirait tout ce travail, poursuit-elle. Ils ne partiront pas tous et devront se tourner vers d'autres sources de revenus, comme la délinquance ou la prostitution.»

Loi genevoise critiquée

Le comité référendaire s'appuie aussi sur l'exemple genevois pour relever le caractère illusoire d'une interdiction, qui n'a pas porté ses fruits au bout du lac. «La loi genevoise a produit une gigantesque usine à gaz administrative et judiciaire. Ces coûts seraient mieux utilisés pour lutter contre la pauvreté et pas contre les pauvres», soutient Hadrien Buclin, de solidaritéS.

1 sur 2

«Une interdiction générale est disproportionnée et va complètement à l'encontre des libertés personnelles et de l'autonomie communale», dénonce à son tour Mathilde Maillard, des jeunes PLR. La section jeunes du parti doit encore se prononcer, alors que l'immense majorité des députés PLR avait soutenu l'initiative de l'UDC au parlement.

PS attendu au tournant

Quid des Verts et des socialistes? Embarrassés par ce sujet délicat, alors que pointent les élections cantonales, ils sont désormais poussés à se prononcer sur leur participation au référendum. Du côté des écologistes, la décision est prise. «Nous allons nous engager dans la récolte de signatures», répond Alberto Mocchi, leur président. «On sait que ce sera difficile devant le peuple mais ce combat mérite d'être mené, quel que soit le calendrier.»

Chez les roses, la question n'est pas encore tranchée mais pourrait l'être d'ici à la fin de la semaine, selon Stéphane Montangero, président du Parti socialiste vaudois. «Notre comité directeur va décider si et de quelle manière nous participerons à ce référendum. Dans tous les cas, cette initiative est inhumaine, d'une brutalité crasse et une réaction est nécessaire.»

Parallèlement au référendum, le comité s'est aussi adressé au Conseil d'Etat par courrier. Il lui demande de revenir dans les meilleurs délais avec un nouveau projet de loi devant le parlement, modifiant la disposition adoptée. «Cette voie est intéressante, juge le président du PSV. Le gouvernement pourrait très bien redéposer un texte avec les éléments principaux de son contre-projet, qui n'a même pas été étudié en plénum.»

Une démarche que soutient également l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV), comme elle l'a fait savoir par un communiqué: «L'EERV a la conviction qu'un nouveau projet de loi pourrait être adopté par le parlement et éviter la voie référendaire.» I

En lien avec cet article:

Aux côtés des plus faibles [2]

Le référendum est lancé, le pari est osé, voire risqué. La gauche de la gauche vaudoise, les jeunesses de partis et les défenseurs des plus humbles ont deux mois pour récolter 12 000 signatures et provoquer une votation populaire: faut-il ou non autoriser la mendicité de rue? Le risque d'une lourde défaite dans les urnes est important, avec d'inévitables conséquences en termes de ...

Mendicité: interdire et après? [3]

Sauf un très improbable référendum, il n'y aura pas de votation populaire sur la mendicité. Mardi, contre toute attente, le Grand Conseil vaudois acceptait l'initiative de l'UDC pour son interdiction sur l'ensemble du territoire cantonal, à l'instar de Genève. Les amendes seront de 50 à 100 francs pour simple mendicité, et de 500 à 2000 francs pour celui qui organise la ...

L'initiative serait-elle contraire au droit européen?

L'interdiction de la mendicité peut-elle être invalidée par la justice européenne? C'est ce qu'espère Dina Bazarbachi, présidente de l'association Mesemrom à Genève. L'avocate a contesté le dispositif genevois devant la Cour européenne des droits de l'homme, à Strasbourg. La haute instance est entrée en matière et devra statuer, dans un délai inconnu. Depuis Lausanne, la procédure sera scrutée attentivement. Mais difficile de prédire quel sera son impact sur d'autres législations cantonales. «Indépendamment du résultat, on ne sait pas s'il s'agira d'une décision spécifique au cas genevois ou de portée générale», explique Jean-Michel Dolivo, avocat et membre de solidaritéS. Pour les référendaires, la voie juridique n'est donc pas la priorité à ce stade. MTI

Le Courrier Vaud [4]Mario Togni [5]Vaud Vous devez être loggé [6] pour poster des commentaires

2 sur 2